

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT



*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 6 Juillet 2020

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le six juillet deux mille vingt à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 29 juin 2020 (convocation affichée en Mairie en date du 29 juin 2020) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FARENIAUX, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Bruno FARENIAUX, Sylvie CESARD-BRUNET, Patrick BLANC, Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Michel IBARBOURE, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Valérie CARPENTIER, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Sylvain FOUCHER, Ayline NORIEGA, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT, Claudia BROCHARD, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Marie-Mathilde BRUN, Conseillers Municipaux.

EXCUSEE REPRESENTEE : Véronique FERREIRA.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick DURAND.

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le **09 JUIL. 2020**

et PUBLIEE en Mairie

le **09 JUIL. 2020**

Le Maire

Affaire n° 20-060

**CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION
AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
« GRAVIERES ET PRAIRIES HUMIDES DE BLANQUEFORT »**

Le Département de la Gironde met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels. Il est à ce titre compétent dans la création de Zones de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS).

La ZPENS est un outil de surveillance et de maîtrise foncière qui permet au Département, ou par délégation à une commune ou au Conservatoire du Littoral, d'acquérir les parcelles incluses dans la ZPENS en cas d'aliénation à titre onéreux. Les parcelles ainsi acquises deviennent des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui ont vocation à faire l'objet d'une protection de leur patrimoine naturel et à être ouvertes au public.

Le site désigné comme ZPENS « Gravières et prairies humides de Blanquefort » couvre une surface de 494,42 ha sur la commune de Blanquefort.

Les gravières arrivent en fin d'exploitation et la commune souhaite qu'une maîtrise foncière publique puisse être exercée afin de mettre en œuvre un plan de gestion pour la préservation de ces espaces naturels.

Ce site est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 « Marais du Médoc de Blanquefort à Macau ». Les prairies humides qui la constituent sont des habitats potentiels d'un papillon protégé, le cuivré des marais. La diversité des habitats qui constitue cette zone est assez importante pour fournir des niches favorables à une avifaune diversifiée, comprenant des passereaux des zones bocagères, comme la pie-grièche écorcheur.

Les gravières peuvent elles aussi accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux d'eaux en hivernage.

Les parcelles hors gravières sont aussi classées en ZNIEFF de type 1 « Prairies humides et plans d'eau de Blanquefort et Parempuyre ». Cette ZNIEFF est exclusivement constituée d'habitats humides et de milieux aquatiques, l'ensemble offrant des potentialités élevées d'accueil de la faune, tous groupes confondus.

Enfin, ce site est à quelques kilomètres de la réserve naturelle nationale de Bruges et de la ZPENS « RNN de Bruges ». Il est aussi adjacent au périmètre de protection de la RNN. Ce dernier sera défini via un plan de gestion.

La volonté de protéger cet espace naturel se traduit également par son classement en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole.

L'acquisition à long terme par le Département ou par la commune des parcelles comprises dans le périmètre de la ZPENS permettra :

- de restaurer et de préserver la richesse écologique de ces gravières et des prairies humides, ainsi que les services rendus par les écosystèmes,
- de les protéger au regard des pressions liées à l'agriculture intensive et des espèces exotiques envahissantes qu'elles subissent,
- d'ouvrir ces espaces au public pour en faire un lieu de sensibilisation du public à la richesse des habitats naturels et des paysages.

Les prairies humides acquises au sein de la ZPENS pourront faire l'objet d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) auprès d'éleveurs, conformément au plan de gestion à élaborer. De même, une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des acteurs de terrain, dans le respect des usages traditionnels qui ont permis une bonne conservation de ces milieux.

Conformément à l'article L.215-3 du code de l'urbanisme, les organisations professionnelles agricoles et forestières sont consultées sur la création de cette zone de préemption par le Département de la Gironde.

Par conséquent, il est proposé de créer la ZPENS « Gravières et prairies humides de Blanquefort », tel que l'illustre la carte jointe en annexe à la présente délibération (Annexe 1).

La liste des parcelles cadastrales incluses en totalité ou pour partie dans la ZPENS créée est annexée à cette délibération (Annexe 2).

Aussi, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- De donner votre accord sur le principe de création de la ZPENS « Gravières et prairies humides de Blanquefort » sur le territoire communal,
- De donner votre accord sur le périmètre de cette ZPENS comprenant les parcelles annexées à la présente délibération,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 3 abstentions (L. Sibrac, C. Brochard, F. Bonnot)

Fait à BLANQUEFORT le 6 juillet 2020.

Pour expédition conforme,

Le Maire





Direction de l'environnement
Service de l'environnement et de l'éco-citoyenneté

**ZONE DE PREEMPTION
AU TITRE DES
ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Commune de BLANQUEFORT

**CRÉATION D'UNE Z.P.E.N.S.
GRAVIERES ET PRAIRIES HUMIDES
DE BLANQUEFORT**

Superficie : 494,4 ha

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN DATE DU 13 MAI 2020

ZPENS gravières et prairies humides de Blanquefort



Fond IGN 2019



Commune	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE CADASTRE (m ²)	SUPERFICIE SIG m ²
Blanquefort	AV	1	121 156	120 645
Blanquefort	AV	2	33 014	32 826
Blanquefort	AV	3	19 507	19 457
Blanquefort	AV	4	14 832	14 903
Blanquefort	AV	5	28 777	28 857
Blanquefort	AV	61	13 158	7 116
Blanquefort	AW	1	338 926	142 189
Blanquefort	AX	1	14 566	14 441
Blanquefort	AX	2	8 854	8 717
Blanquefort	AX	3	45 832	45 863
Blanquefort	AX	6	19 477	19 567
Blanquefort	AX	7	364 639	364 548
Blanquefort	AX	13	18 200	18 180
Blanquefort	AX	15	53 888	53 804
Blanquefort	AX	16	44 780	44 798
Blanquefort	AX	23	7 021	6 962
Blanquefort	AX	28	4 470	4 386
Blanquefort	AX	40	6 603	6 475
Blanquefort	AX	42	258 406	258 950
Blanquefort	AX	43	17 420	17 378
Blanquefort	AX	44	13 273	13 246
Blanquefort	AX	45	4 116	4 146
Blanquefort	AX	46	6 828	6 878
Blanquefort	AX	47	56 898	56 439
Blanquefort	AX	48	100 723	99 817
Blanquefort	AX	49	19 405	19 091
Blanquefort	AX	50	367 247	365 606
Blanquefort	AX	51	84 726	84 211
Blanquefort	AX	52	10 734	10 503
Blanquefort	AX	53	38 324	38 174
Blanquefort	AX	54	1 744	1 738
Blanquefort	AX	55	2 613	2 663
Blanquefort	AX	56	84 591	84 437
Blanquefort	AX	57	129 186	120 424
Blanquefort	AY	1	138 564	138 820
Blanquefort	AY	2	65 213	65 262
Blanquefort	AY	3	37 812	37 775
Blanquefort	AY	4	35 553	35 492
Blanquefort	AY	5	51 376	51 283
Blanquefort	AY	6	49 934	50 191
Blanquefort	AY	7	24 657	24 452



Commune	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE CADASTRE (m ²)	SUPERFICIE SIG m ²
Blanquefort	AY	8	6 324	6 335
Blanquefort	AY	9	168 356	167 904
Blanquefort	AY	10	113 618	108 646
Blanquefort	AY	11	59 376	60 075
Blanquefort	AY	13	34 290	33 829
Blanquefort	AZ	12	28 925	14 182
Blanquefort	AZ	22	145 958	145 875
Blanquefort	AZ	23	41 853	41 763
Blanquefort	AZ	24	12 076	12 073
Blanquefort	AZ	25	13 187	13 237
Blanquefort	BB	30	13 151	13 055
Blanquefort	BB	31	39 149	38 746
Blanquefort	BD	2	195 406	195 284
Blanquefort	BD	3	40 498	40 594
Blanquefort	BD	4	9 195	9 192
Blanquefort	BD	5	39 008	38 930
Blanquefort	BD	39	57 716	40 044
Blanquefort	BE	1	127	119
Blanquefort	BE	2	7 380	7 392
Blanquefort	BE	13	259	256
Blanquefort	BE	14	9	9
Blanquefort	BE	15	2 550	2 538
Blanquefort	BE	16	2 572	2 616
Blanquefort	BE	17	60	64
Blanquefort	BE	18	1 362	1 344
Blanquefort	BE	19	4 107	4 111
Blanquefort	BE	20	8 422	8 317
Blanquefort	BE	21	13 432	13 429
Blanquefort	BE	22	7 289	7 228
Blanquefort	BE	23	2 376	2 336
Blanquefort	BE	24	2 069	1 996
Blanquefort	BE	25	1 691	1 721
Blanquefort	BE	26	2 938	2 961
Blanquefort	BE	27	1 624	1 592
Blanquefort	BE	28	2 514	2 481
Blanquefort	BE	29	3 107	3 046
Blanquefort	BE	30	2 803	2 790
Blanquefort	BE	31	3 302	3 333
Blanquefort	BE	32	10 770	10 726
Blanquefort	BH	2	48 473	48 406
Blanquefort	BH	3	87 168	87 043
Blanquefort	BH	4	31 305	31 388
Blanquefort	BH	5	35 411	35 662

Projet ZPENS
 "Graviers et prairies humide de Blanquefort"
 Liste parcellaire



Commune	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE CADASTRE (m ²)	SUPERFICIE SIG m ²
Blanquefort	BH	6	19 390	19 297
Blanquefort	BH	8	41 339	34 432
Blanquefort	BH	13	51 022	50 818
Blanquefort	BH	14	43 941	43 909
Blanquefort	BH	15	137 204	136 779
Blanquefort	BH	16	39 033	28 779
Blanquefort	BH	37	149 888	149 497
Blanquefort	BH	38	213 199	173 460
Blanquefort	BH	61	9 307	9 086
Blanquefort	BH	62	11 692	11 930
Blanquefort	BH	65	17 364	17 319
Blanquefort	BH	66	201 767	194 817
Blanquefort	BH	67	10 761	10 817
Blanquefort	BH	68	83 946	83 355
Blanquefort	BH	72	116 131	115 784
Blanquefort	BH	75	23 101	22 344
Blanquefort	BH	78	38 428	38 400
Total superficie (m²) :			5 265 762	4 944 200
Soit (ha) :			527	494



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles " gravières et prairies humides de Blanquefort ";

Date de transmission de l'acte : 09/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2020

Numéro de l'acte : 20-060 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20200706-20-060-DE

Date de décision : 06/07/2020

Acte transmis par : Maria-Begona DELPEYROUX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement